

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 2009832	Date d'inspection Le 04 février 2021	
Nom de l'établissement Les Flots		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de ma visite.
- Les recommandations de la santé publique durant la phase de rétablissement de la COVID sont respectées par l'établissement.
- Les enfants ont un espace de rangement individuel à chacun.
- Le matériel de jeux est varié et en quantité suffisante, il est à la disposition des enfants.
- Lors de ma visite j'ai observé des bricolages, collages et travaux de sciences qui ont été fait avec les enfants.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 février 2021

Date

original signé par
Anita Tenass

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 février 2021

Date